

Année universitaire 2025-2026

Date limite de remise :

26 septembre 2025

Demande de concordance

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

Une seule demande de concordance est autorisée par année universitaire. Toute demande supplémentaire sera automatiquement rejetée (sauf cas de réorientation obtenue entre les deux semestres de L1).

Les Unités d'Enseignement accordées en validation d'acquis ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale au semestre (pas de conservation de note)

Aucune concordance supplémentaire ne pourra s'ajouter à une dispense délivrée par la Commission pédagogique

Aucun acquis professionnel ne pourra être validé par concordance

Il est possible de renoncer à une validation d'acquis avant les examens. Dans ce cas, l'étudiant doit en informer par écrit la scolarité mais la renonciation est définitive

Master 2 : il ne peut y avoir de concordances que pour les UE de tronc commun entre masters, de Langue vivante **(pour les titulaires d'un master 1 ou 2 de Langue) ou dans le cas de transfert**

Toute contestation des concordances accordées doit se faire dans un délai de 15 jours à réception de la proposition de concordance. Au-delà de ce délai, la proposition de concordance est réputée acceptée.

Numéro étudiant		Date de naissance	
NOM		Tél.	
Prénom		@mail	

Diplôme demandé	Intitulé (diplôme + parcours type) :
Niveau : Licence 1 <input type="checkbox"/> Licence 2 <input type="checkbox"/> Licence 3 <input type="checkbox"/> Master 1 <input type="checkbox"/> Master 2 <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	

Etablissement d'origine	Intitulé et niveau du diplôme d'origine :

Joindre obligatoirement une copie des relevés de notes. Toute demande incomplète sera rejetée

Date :	Signature de l'étudiant

